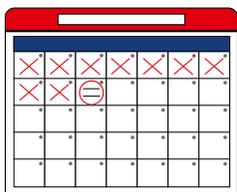


# Mise en place du parking payant au Grand Massif Express (GME)

## Le fonctionnement en Bref.



En service du **15 décembre au 15 avril**  
C'est une période fixe chaque année



Stationnement **payant de 9h à 19h**

↪ Dont  gratuite (1h)

↪ Toute heure entamée est due



# Mise en place du parking payant au Grand Massif Express (GME)

## Tarifs

1h00	Gratuit	6h00	5,50 €
2h00	1,10 €	7h00	6,60 €
3h00	2,20 €	8h00	7,70 €
4h00	3,30 €	9h00	8,80 €
5h00	4,40 €	10h00	45,00 €



**Gratuit** pour les détenteurs de la carte

## Forfait post-stationnement



**L'amende pour non-paiement s'élève à 45 €**



Possibilité de réduction à 20 € si elle est payée dans les 5 jours suivant l'avis.



Saison d'hiver

# Mise en place du parking payant au Grand Massif Express (GME)

## Modes de paiement



**Application Prestopark** : un outil pratique & avantageux

- Gagnez du temps, évitez l'attente à la borne
- Rechargez votre durée de stationnement en temps réel
- Partez skier l'esprit tranquille grâce aux alertes de fin de stationnement



### La fonctionnalité de fin anticipée

Sélectionnez une durée maximum de stationnement et signalez votre sortie à l'application, vous serez prélevé de la durée effective de stationnement.



Sur site :  
**Borne de paiement**



# Mise en place du parking payant au Grand Massif Express (GME)

## Abonnement saison

**Abonnement saison à 250 €** du 15 décembre au 15 avril



- Paiement à effectuer en mairie
- Dossier complet à déposer en mairie

↪ détails sur [www.mairiedesamoens.fr](http://www.mairiedesamoens.fr)

## Gratuité

**Détenteurs d'une carte de mobilité inclusion**



- Votre **plaque d'immatriculation doit figurer dans la base de données de parking** afin d'exonérer le paiement
- Dossier complet à déposer en mairie

↪ détails sur [www.mairiedesamoens.fr](http://www.mairiedesamoens.fr)



**Saison d'hiver**

# Mise en place du parking payant au Grand Massif Express (GME)

## Modalités de contrôle

Le stationnement est contrôlé par  lecture vidéo de plaque d'immatriculation :



- **Enregistrement obligatoire dès l'arrivée.**

 même pour l'heure gratuite !

- En cas d'infraction (absence de paiement ou dépassement de stationnement),  
**la verbalisation est automatique.**

